

PRESENTS :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BELZUZ Jean-Claude, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie, BLADE Anne.

EXCUSE :

KOCIOL Guillaume excusé, donne pouvoir à BONIN Robert

Secrétaire de séance : DUEZ Sophie

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h40.

Le compte-rendu du conseil en date du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-10 Emprunt – Restructuration du prêt au Crédit Mutuel

Monsieur le Maire rappelle le contexte du prêt actuel en cours et les actions menées afin de renégocier le prêt. Les frais de remboursement anticipés ont été réduits de 65 000 € à 35 000 € soit 30 000 € d'économie.

Une commission finance a eu lieu pour présenter les offres.

Le 1^{er} adjoint apporte des nouvelles explications :

Le taux de 3,8 % est ramené à 1,1 % sur 13,5 ans ou 20 ans.

Monsieur Pascal JARNO, conseiller aux décideurs locaux DGFIP a émis un avis sur les propositions.

- Présentation de la 1^{ère} offre sur 13,5 ans avec un gain réel de 10 452 € mais seulement 774 €/an.
- Présentation de la 2^{ème} offre sur 20 qui fait baisser les échéances pour faire des économies annuelles de 8 206 €.
- Présentation de la 3^{ème} offre : les 5 000 € de frais de dossier sont intégrés dans la dette afin de libérer 5 000 € sur les frais de fonctionnement.

C'est un nouveau prêt soit une restructuration de la dette par un rachat.

Les futurs frais de remboursement anticipé seront de 5% du capital restant au lieu d'environ 25%.

Monsieur JARNO conseille d'étaler la dette afin de diminuer les échéances. Cela permettra à la commune de réaliser un investissement dans les années à venir. Il sera toujours possible de rembourser par anticipation le prêt si la commune n'a pas de projet d'investissement.

Dès cette année, nous serons en mesure de dégager des excédents de fonctionnement, preuve d'un retour à l'équilibre des comptes de la commune.

L'objet de ce prêt était destiné aux travaux du restaurant, celui-ci ayant été vendu, le produit de la vente a permis les investissements engagés par la Commune pour les différents travaux qui ont eu lieu soit la réfection de voirie de la Ravière, la réhabilitation du four communal et d'autres travaux en cours et à venir. Conséquences, cette restructuration de prêt couvre les travaux précités.

Monsieur le maire met en délibérer les différentes offres :

- Offre n° 1 : 13,5 ans : pour : 0 - contre : 11 – abstention : 0
- Offre n° 2 : 20 ans sans les 5 000 € de frais : pour : 0 - contre : 11 – abstention : 0
- Offre n° 3 : 20 ans avec les 5 000 € de frais : pour : 11 - contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de choisir l'offre 3** soit un crédit sur 20 ans avec les frais de dossier intégré pour un montant total d'environ 298 686 €.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prêt.

Questions diverses

- Validation du Chanciennais
- Absence du Maire du 11 au 31 mai

Fin de séances : 19 heures 37